



Bulletin municipal n°24

Fontenailles

NOVEMBRE — DÉCEMBRE 2016

L'édito

Mesdames, Messieurs,

Depuis environ 18 mois **nous travaillons sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, démarche qui nous permet de **modifier le Plan d'Occupation des Sols (POS qui deviendra caduc le 27/03/2017)**, de **revoir la cartographie de notre territoire pour les surfaces constructibles et de se projeter sur l'évolution environnementale du village dans les 15 prochaines années.**

Nous sommes au stade **de la consultation** par les personnes publiques associées (DDT, DRIEE et autres).

A la fin Novembre, si les instances n'ont pas soumis de remarques, **une enquête publique** sera lancée en décembre afin que tous les **administrés puissent consulter le futur document** qui sera disponible en Mairie pendant un mois puis le conseil municipal validera le PLU.

L'urbanisme est un ensemble de règles et de mesures juridiques qui permettent aux pouvoirs publics de contrôler l'affectation et l'utilisation des sols (divers plans d'urbanisme sont élaborés à cet effet : schéma directeur, plan d'occupation des sols, ...)

Toutes ces règles servent à nous faire voir nos droits et obligations, afin d'éviter les problèmes d'environnement, de continuité architecturales vis-à-vis des tiers. **Ce qui est soumis à déclaration :**

- * Les constructions d'annexes de 5 à 20 m²
- * Sur les constructions existantes, ce seuil est porté à 40 m²
- * Construction de muret ou de clôture
- * Construction d'une piscine dont le bassin à une superficie inférieure ou égale à 100 m² non couverte
- * Travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction
- * Travaux de ravalement
- * Réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher un ou plusieurs lots

Pour toutes autres constructions ou démolitions, un permis de construire vous sera demandé.

Dès que le formulaire adapté arrive en mairie, il est traité par le service urbanisme de la communauté de communes de Nangis (Ce ne sont plus les préfectures qui traitent les demandes).

Il sera donné un avis favorable ou défavorable en fonction des règles et des lois en vigueur.

Nous prêtons une attention particulière à ce que les nouvelles constructions s'intègrent architecturalement dans notre village. Ainsi je vous rappelle que les murs et murets doivent être crépis ou enduits de la couleur de la maison et que vos plantations ne doivent pas dépasser les limites de votre propriété (branches d'arbres, haies).

Toutes les demandes de travaux ont une durée de validité de 5 ans.

Pour finir nous vous **conseillons de mettre votre numéro de rue visible sur vos porte ou boîte aux lettres**, afin de faciliter éventuellement l'arrivée des secours publics, vos livraisons...

Un Merci à tous ceux qui sont vigilants en nous signalant des dysfonctionnements ou entretiennent les trottoirs devant chez eux, notre village est un beau village entretenons-le.

Mr Nicolai Charles
1^{er} Adjoint délégué à l'urbanisme

Mairie de Fontenailles
63 rue de Maurice Wanlin
77370 Fontenailles

Téléphone—Fax

01 64 08 40 17

01 64 08 43 42

Astreinte : 06 08 05 01 47

Sites

mairiefontenailles.fr

 : Habitant Fontenaillais

Horaires mairie et agence
postale

Lundi—mercredi—vendredi :

De 15h30 à 17h30

Mardi—jeudi—samedi :

De 9h00 à 11h00

Agence Postale

01 60 52 66 35

Bibliothèque municipale

Le jeudi de 9h à 10h45

RAM

Le vendredi de 9h30 à 11h00

La Brie Nangissienne

brienangissienne.fr

ETAT CIVIL

Naissances

Thomas Olivier Frédéric FONCE est né le 21 septembre

Leyana, Agnès, Maryline BLANCHARDON est née le 28 septembre

Erratum : Liliane DA CUNHA et Jean-Marc SOULIER se sont unis le 25 juin

Décès de M. Louis POTIER

Monsieur Louis POTIER est décédé le jeudi 25 août 2016. Adjoint au maire, conseiller municipal et membre de la commission des élections et des impôts directs.

Son épouse, Anne Marie, a été également Présidente de l'association Familles Rurales et membre du CCAS.

Ils ont habité la commune plus de 30 ans.

Félicitations à Julie Cobos, qui a obtenu son baccalauréat en juin.

Recensement

Le recensement de la population de Fontenailles aura lieu du 19 janvier au 18 février.

Les agents recenseurs qui contacteront tous les foyers du village sont agréés par la Préfecture et porteurs d'une carte d'accréditation

Les deux agents recenseurs accrédités par la commune seront nommés lors du prochain conseil municipal.

Bienvenue Axel

Après de nombreuses péripéties, **Axel** est enfin arrivé chez ses parents, **Marlène et Philippe Lanoe**.

Félicitations à tous les 3.

Le compte rendu du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 26 août 2016. Nous vous proposons un résumé de ce conseil. Le compte rendu est affiché en mairie et disponible sur le site internet de la commune.

1 - DELIBERATION CONCERNANT LE CHANGEMENT DE SALLE RECEVANT LES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande d'une personne à mobilité réduite, il convient de changer la salle recevant les Conseils municipaux.

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** de déplacer de façon définitive les séances du conseil municipal dans la salle des Associations.

2 - DELIBERATION CONCERNANT LE MONTANT DE LA VENTE DU SENTIER RURAL DIT DU BEZARD

Une demande d'évaluation a été demandée auprès des domaines. La valeur vénale du bien cédé (217m²) a été estimée à **1 740 €**. Madame le Maire propose donc de céder le terrain pour ce montant. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la vente du sentier rural dit du Bezard pour un montant de **1 740 €**.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.

3 - DELIBERATION CONCERNANT LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES POINTS D'ARRETS BUS

Considérant que les services de transport collectif devront être accessibles aux personnes handicapées ou à mobilité réduite en 2015 et considérant qu'afin de favoriser les travaux de mise en accessibilité, le S.T.I.F finance à hauteur de 70% ces opérations

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à **12 voix POUR et 2 voix CONTRE**, autorise le Maire à solliciter toute subvention pour la mise en accessibilité des points d'arrêt de bus.

Madame DEJEU précise qu'elle vote contre la délibération car elle souhaite voir d'abord l'agenda d'accessibilité et que d'autres priorités sont importantes pour des dépenses de plus de 13 000€.

Madame le Maire précise que les arrêts de cars ne rentrent pas dans l'agenda d'accessibilité.

4—DELIBERATION CONCERNANT LE MARCHE DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Afin de réduire les coûts, il convient de mutualiser les prestations relatives à l'entretien de réseaux d'éclairage public et considérant l'expertise acquise en ce domaine par le SDESM.

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, demande au SDESM d'assurer les prestations dans le cadre de l'entretien de l'éclairage public communal .

5—DELIBERATION CONCERNANT L'AVENIR DES ELEVES RESIDANT DANS LES COMMUNES DU RPI QUI REFUSENT DE PARTICIPER AUX FRAIS DU PERSONNEL

Madame le Maire rappelle que le personnel de la cantine est à la charge de la commune. **Pour des raisons d'équité, Madame le Maire demande que les communes de St Ouen en Brie et la Chapelle Rablais participent aux frais du personnel à raison de 2h par jour correspondant aux heures de cantine pour 5 agents.**

Pour l'année 2015/2016 , l'effectif cantine se décomposait comme suit : 38 élèves dont les parents résident à Fontenailles, 25 à Saint Ouen en Brie, 36 à la Chapelle Rablais et 1 dans une autre commune.

Pour l'année 2014/2015, le SPV avait remboursé à la commune de Fontenailles 18 000€ ; lors de vote du budget Madame le Maire a demandé si la somme pour le remboursement des frais du personnel avait été prévue, il a été répondu que ce n'était pas de la compétence du SPV mais des communes.

Le 15 juin, la commune de St Ouen en Brie a délibéré indiquant qu'il ne participerait pas à la prise en charge desdits frais.

Après débat, il est constaté que 8 agents sont nécessaires à la **bonne marche de la cantine dans les conditions de sécurité et de bien-être des enfants.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 13 voix pour et 1 voix contre décide de renvoyer le midi les enfants des communes qui ne participeront pas aux frais du personnel, sauf si un accord est trouvé d'ici les vacances de la Toussaint.

6—DELIBERATION AUTORISANT MME LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION CONCERNANT LA PARTICIPATION DES FRAIS DU PERSONNEL DE LA CANTINE PAR LA COMMUNE DE LA CHAPELLE RABLAIS

Elle propose donc de signer une convention avec la commune de la Chapelle Rablais concernant la participation des frais du personnel de cantine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à **13 voix pour et une abstention, accepte** la convention telle qu'elle lui a été présentée, **et autorise** Madame le Maire à signer la convention, ainsi que tout autre document afférent à cette affaire.

INFOS DIVERSES :

Le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017. Un arrêté de nomination a été pris le 19 mai 2016, nommant M. Marc BECKER comme coordonnateur.

Deux agents recenseurs seront sollicités parmi la population.

Eclairage public : L'éclairage public est à l'étude entre le centre de Fontenailles et l'Orme.

Les travaux rue de Pars et chemin du Frêne ont été réceptionnés le 29 juillet dernier.

Madame le Maire rappelle qu'il est interdit de se garer sur les trottoirs. 3 poteaux de la rue de Pars ont été enlevés. Ils vont être remis.

Agenda

Vendredi 11 novembre : **Commémorations du 11 novembre** à partir de 10h30 à la mairie. Un vin d'honneur sera offert à l'issue de la cérémonie.

Samedi 12 novembre : **Soirée Tubes et Grands Standards, années 60 à 80....** Dès 20h30 à la salle des loisirs organisée par Kiki et Cris.

Les 2, 3 et 4 décembre : **Fontenailles organise son 2ème téléthon**

Le vendredi 13 janvier à 19h00 : **Vœux du maire** à la salle des loisirs

Nangis Lude organise une sortie Familles

le samedi 17 décembre de 14h à 22h30.

Au programme, château de Vaux le Vicomte et repas « Repère des pirates ».

Transport compris 5€ pour les adhérents.

Inscriptions entre le 2 novembre et le 2 décembre au centre social.

**Tentative de cambriolages sur la Commune,
soyez vigilants**

TRAVAUX SUR LA COMMUNE



Régis et Fréd ont réparé le conduit d'eau pluvial dans le champ à coté du cimetière.



Entretien du Monument aux Morts



Petit coup de peinture sur le monument aux morts



La réfection de la piste du stade, effectuée gracieusement par les entreprises Véolia et HTTP EST.



Coupe d'arbres effectuée pour la sécurisation

Travaux le long de la RD 408 :

Une nouvelle canalisation de distribution d'eau potable été mise en place sur environ cent mètres sous accotement le long de la RD 408. Cette nouvelle canalisation vient remplacer l'ancienne qui traversait les propriétés privées entre la rue de la Flache et la RD408. Ces travaux, financés par le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) de la Région de Bailly Carrois, étaient justifiés par la vétusté de ce tronçon de canalisation sur lequel plusieurs casses se sont produites.

Travaux rue de l'Orme :

Un accodrain ou grille de collecte des eaux pluviales ainsi qu'un puisard ont été réalisés le long de la rue de l'Orme dans le but de récupérer les eaux de ruissellement. Lors des événements pluvieux, ces eaux traversaient la rue de l'Orme et causaient des dommages sur les habitations en contre bas. Des travaux similaires devraient être menés début 2017 rue de la Flache au croisement avec la rue de l'Orme pour limiter le ruissellement des eaux pluviales vers le bas de la rue de la Flache.



Travaux au cimetière

L'entretien des cimetières est devenu une problématique pour les communes. L'usage des pesticides devant se réduire puis disparaître, l'arrachage ou le brûlage des mauvaises herbes prennent une place importante dans les tâches des agents techniques environ 10 passages par an.

C'est pourquoi, en partenariat avec AQUIBRIE, la commune a décidé de faire un essai d'engazonnement sur une allée. A travers cette action, plusieurs objectifs sont visés :

- ◆ Amener le 0 pesticide comme il vient d'être dit mais aussi améliorer l'accessibilité PMR. Les agents techniques peuvent également s'approprier le projet d'embellissement.
- ◆ Les travaux sont réalisés de la manière suivante :
 - ◆ Désherbage de l'allée
 - ◆ Nettoyage superficiel des graviers et autres matériaux
 - ◆ Travail superficiel du sol
 - ◆ Semis avec un mélange de semences



Cette solution d'allées végétalisées nécessite 4 à 8 tontes par an.

FÊTE COMMUNALE



Le soleil n'était pas toujours au rendez-vous lors de la fête communale. Cependant, Fontenailais, associations et élus, ont œuvré pour rendre ce moment convivial. Manèges, jeux, ateliers, brocante, structures gonflables, tournois, démonstrations de danse Hip Hop et de nos majorettes, retraite aux flambeaux, feu d'artifice, restauration, Le point d'orgue cette année était l'inauguration du city stade.

Le coût de la fête communale : Des habitants se sont inquiétés du coup de la fête communale. Aussi nous souhaitons les rassurer. Nous restons vigilants sur les dépenses de la commune. Aussi je vous propose quelques chiffres :

	2016	2013
Structures gonflables	1100 euros pour 4 structures	1540 euros pour 3 structures
Feu d'Artifice	3000 euros (feu musical)	2900 euros
Manèges enfants	2 manèges avec 200 tickets gratuits pour les enfants 600 euros	1 manège : 250 euros
Tir à la carabine/ pêche	200 euros	200 euros
Barbe à papa	50 euros (50 offertes aux enfants)	50 euros

GITEM

LE MEILLEUR DU PROGRÈS

Une équipe de spécialiste proche de vous depuis plus de 20 ans !

- Antenne satellite et hertzienne
- Dépannage électroménager
- Vente de pièces détachées
- SAV télé et informatique

IMAGE - SON - MULTIMÉDIA - ÉLECTROMÉNAGER

AVT PARISOT - ZAC DES ROCHES - NANGIS - TÉL. 01 64 08 09 81

www.gitem.fr

depuis 1984

Century 21

Agence
BOURILLON
01.64.08.18.78

RALLYE PATRIMOINE

Le dimanche 25 septembre, **une trentaine de participants ont bravé les averse** pour participer au rallye patrimoine **organisé par la mairie et les associations Familles Rurales et le Lien de Fontenailles**. Au travers de quelques énigmes, les participants ont pu découvrir ou redécouvrir le **patrimoine de la commune** et surtout **les étangs de Villefermoy** ouverts pour l'occasion.

Des Collations étaient offertes en cours et à la fin du parcours.



Photos : Philippe Lanoe

CONCERT À L'ÉGLISE DE FONTENAILLES



L'ensemble Altair a proposé un concert le dimanche 16 octobre dans l'église de Fontenailles.

Altair est un ensemble qui explore les répertoires médiévaux, renaissance et baroque. A l'entracte une découverte de ces instruments étaient offertes aux participants.



CONTES ET LÉGENDES D'ICI ET D'AILLEURS

SAMEDI 22 OCTOBRE

Maryse Lira accompagnée de Valery Loubes a entraîné les participants à la découverte de quelques **Contes et Légendes d'ici et d'ailleurs...** Contes Russes, Indiens, africains, américains...Le public a fait un tour du monde des plus exaltants grâce à leur talent.



FONTENAILLES : À VENIR

BRODIER

Prêt à Porter

Féminin
Masculin

☎ 01 64 08 02 03

31-33, rue du Général Leclerc - 77370 NANGIS

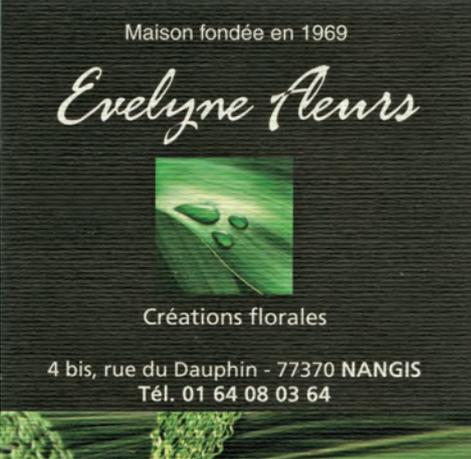


Maison fondée en 1969

Evelyne Fleurs

Créations florales

4 bis, rue du Dauphin - 77370 NANGIS
Tél. 01 64 08 03 64



Les 2, 3 et 4 Décembre 2016

Avec la participation du CMJ et des associations Fontenaillaises, L'ASCLOF, Familles Rurales et Le Lien de Fontenailles.

Vendredi 19h00

Tournoi de Foot :

- ◆ Inscriptions 1 euro
- ◆ Chaque but encaissé : 1 euro *

Restauration sur place *autour du feu

Au stade

Samedi : 16h30
La fête du Père Noël

Spectacle pour les enfants

Distribution des cadeaux

Vente de confiseries*

18h00 : Restauration

Apéritif*

Assiette de charcuteries*

Ambiance musicale et initiation aux percussions avec les Sakawoulé

Salle des Loisirs



Dimanche

Traditionnel Marché artisanal

Vente de boules de Noël *

Restauration sur place

Salle des Loisirs

* au profit du téléthon



Association Kiki et Cris en chansons



SAMEDI 12 NOVEMBRE 2016 à 20h30
Salle des fêtes de Fontenailles

*L'association Kiki & Cris en chansons vous propose une grande soirée tubes et standards des années 60,70,80 & plus ...
Avec espace danse pour les personnes qui souhaitent danser.*

Participation des majorettes « Les Etoiles »



*Entrée 7 € avec une boisson offerte
Gratuit pour les - de 12 ans*

*Réservations au : 06 83 8174 12
krikri009@gmail.com*

Le Coin des associations

Tuata Penn Bazh —

Joute au Bâton Breton



Toute pratique est une rencontre. Une découverte de soi et des autres, de ce que nous sommes et de ce que nous voulons développer pour nous ouvrir. Nous avons choisi un instrument pour cela : le Bâton. Et un vocable empreint de terroir : « Tuatha » gaélique, qui signifie Tribu et « Penn Bazh » breton, pour le Bâton. C'est un peu de la nature, de ces arbres majestueux, c'est aussi un jeu, une danse guerrière, un art martial : la Joute. C'est, enfin, un moment d'échange et de plaisir !

Cette pratique, quoiqu' ancestrale, est très récente par son développement et sa pédagogie d'apprentissage. Pendant les entraînements on découvre le Bâton (160cm), le Bras Koad (grand bois) 120cm, la Canne (et double canne) 90cm, le Penn Bazh ou Bois 60cm.

La 1^{ère} Dictée SOLIDAIRE organisée par Le Lien de Fontenailles a eu lieu le samedi 30 juillet 2016 : le principe : pour participer apporter une denrée non périssable ou un produit d'hygiène qui sera remis aux **Restos du Cœur de Nangis**.

Le thème de la dictée : **la pêche à La Wantzenau (village d'Alsace)**.

Les participants ont été très attentifs et studieux, quelques fautes par ci et par là mais l'idée a plu : être solidaire avec les plus démunis et, aussi, contrôler son savoir. La benjamine a tenu à se mesurer à tous les autres et a fait la dictée en totalité.

Pendant l'épreuve, nous nous sommes promenés le long de l'Ille, avons appris les spécialités gastronomiques de La Wantzenau : poussin frit et matelote, et pour finir, après avoir attrapé un brocheton, une phrase de La Fontaine : « un tiens, vaut mieux que deux tu l'auras ». Pendant que les participants se sont désaltérés, les copies ont été corrigées. Un diplôme et un livre offert par la librairie presse de NANGIS ont été remis à la benjamine et aux 3 premiers candidats adultes. Rendez- vous est pris pour la nouvelle édition en 2017."

Jacqueline Acker Muller

Nous avons une partie « mains nues » avec le Barr an Gwez (les branches de l'arbre) et une plus interne, style de Tai Chi ou Yoga : le C'hwezh ar Bazh (Le Souffle du Bâton).

Une séance suffit à apprendre des mouvements simples pour pouvoir jouter, mais il faudra plusieurs années pour appréhender toute la richesse et la diversité de ce style unique : le Tuatha Penn Bazh.

Un Cercle va s'ouvrir sur Fontenailles, tous les Mercredis de 20h à 22h, Salle des Loisirs, vous y serez les bienvenus, l'entraînement est mixte, et nous prenons les inscriptions à partir de 16 ans, avec autorisation parentale, et jusqu'à 99 ans !

Pour tout renseignement, contactez M.Jean-Luc Mordret : 09.73.58.96.11.

L'association de Gymnastique Volontaire vous informe qu'une erreur s'est glissée dans son flyer. Il faut composer le 06 17 23 05 17.



Par l'intermédiaire du bulletin municipal, je vous présente mon association intitulée VAL'S CREATION SAFEGUARDS

Nombreux d'entre vous me connaissent déjà car j'ai participé aux marchés de Noël qu'organise l'ASCLOF.

Je suis bénévole dans des refuges pour animaux et en plus de mon investissement sur le terrain, je crée des objets tels que des bijoux à partir de capsules de café, des boîtes pour agrémenter les tables de Noël pour les vendre afin de rassembler des fonds au profit de la SPA, de 30 millions d'amis ou Suzi handicap.

Je récupère également des couvertures ou objets pour donner à ces associations.

Certains habitants de FONTENAILLES ont déjà apporté leur contribution en donnant un canapé à vendre, un nettoyeur haute pression, un aspirateur, une machine à laver, couvertures, serviettes, gants, pour le refuge 30 millions d'amis de ST HILLIERS. D'ailleurs un nouvel habitant de FONTENAILLES nommé « JO » provient de ce refuge.

N'hésitez pas à me contacter au 06 66 34 76 77 TIRABI VALDINE

Je vous remercie par avance de vos dons pour apporter un peu de confort aux animaux qui demandent simplement d'être aimé.